

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2006

L'an 2006 et le vendredi 15 décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ZANON, Maire.

Présents : Mesdames Janine GUIGON, Gisèle VINCENT, Laurence CLOT

Messieurs Philippe CLAIR, Jean-Paul NEUFMARS, Roger OUVRIER-BONNAZ, Gilles REYNAUD, Laurent VALENTE, Bruno VIALATTE.

Absents excusés :

- Pouvoir a été donné par Madame Marie-Pierre GOUTIN à Madame Janine GUIGON.

- Pouvoir a été donné par Monsieur Michel DONOLATO à Monsieur Jean-Paul NEUFMARS.

Madame Gisèle VINCENT a été nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 20 octobre 2006 est lu et approuvé à l'unanimité.

MAITRISE D'OEUVRE - AMENAGEMENT DU VILLAGE

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'améliorer les entrées du village. Des travaux d'embellissement et d'aménagement sont prévus pour 2007. L'estimation prévisionnelle de ces travaux est de 102 000 H.T. Plusieurs devis concernant une étude préliminaire et de maîtrise d'oeuvre ont été demandés. Après présentation des différents devis, le Conseil Municipal retient la proposition de Gilbert CORDEIL, Paysages Associés. Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 102 000 HT, soit 121 992 TTC. Le montant total des études préliminaires, de la maîtrise d'oeuvre et de ces honoraires s'élève à 13 770 HT, soit 16 468 TTC.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité,

- De retenir le devis de Gilbert CORDEIL, Paysages Associés,
- De solliciter les subventions du Conseil Général afférentes à ces aménagements des abords de la RN 7,
- De demander l'autorisation de débiter les travaux avant l'attribution des subventions afférentes à ce projet,
- Charge le Maire de signer toutes pièces, actes ou documents afférents à ce dossier

RENFORCEMENT DU RESEAU D'ELECTRICITE AU POSTE DE DERBIERES

Le Maire informe le Conseil Municipal que suite aux nouvelles constructions implantées, et celles à venir, il y a lieu d'améliorer le réseau de distribution publique d'électricité sur la commune. La dépense prévisionnelle TTC des travaux est de 148 500 , le taux de subvention attendu est de 81,40 %. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver le projet établi par le SDED, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le SDED et EDF,
- d'approuver le plan de financement,
- de décider de financer la part communale de 27 635,85 sur fonds propre communal sans emprunt,
- de donner pouvoir à M. le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

Le projet consiste à implanter un nouveau transformateur au sud de Derbières et de renforcer une partie du réseau aérien existant.

INDEMNITES DE FIN D'ANNEE POUR LE PERSONNEL COMMUNAL

Le Maire propose au Conseil Municipal d'allouer une indemnité de fin d'année au titre de l'année 2006 à chaque agent communal. Le versement de cette indemnité sera attribuée en fonction de critères individuels (performances, résultats, implication dans la fonction, etc...).

Le Conseil Municipal décide à la majorité des voix (11 pour, 1 abstention) :

- d'attribuer à chaque agent communal une Indemnité d'Exercice des Missions de Préfecture (IEMP), au titre de l'année 2006 en fonction des critères individuels retenus par le Conseil Municipal.

Ces sommes sont inscrites au Budget Primitif Ville 2006- section de fonctionnement- chapitre 012 charges de personnel.

CREATION EMPLOIS AGENTS RECENSEURS ET INDEMNITES - RECENSEMENT 2007

Le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de créer des emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement 2007 qui se déroulera du 18 janvier au 17 février 2007. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité la création de deux emplois d'agents recenseurs, non titulaires, à temps non complet, pour la période allant du 3 janvier 2007 au 17 février 2007. A ce titre une dotation forfaitaire de recensement d'un montant de 1557 a été attribuée à notre Commune au titre de l'enquête de recensement de 2007. Suite au recrutement, les deux personnes retenues pour effectuer ce recrutement sont Madame BONNEFOY-SEVERAC Geneviève et Mademoiselle MERTZ Stéphanie.

ATTRIBUTION DOTATION - AMENDES DE POLICE

Le Maire informe le Conseil Municipal que la répartition des recettes, provenant du produit des amendes de police relatives à la circulation routière au titre de l'année 2006, a été effectuée. A ce titre une dotation d'un montant de 1 579,50 a été attribuée à notre Commune pour la fourniture de panneaux de signalisation verticale - Aménagement d'un petit carrefour. A l'unanimité le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- s'engage à faire exécuter des travaux concernant la sécurité à l'intérieur de l'agglomération et notamment la mise en place de panneaux de signalisation verticale dans la commune et l'aménagement du " carrefour des quatre routes " et du " carrefour Fondchaud ".

- charge le Maire de faire le nécessaire.

REPLACEMENT DU VEHICULE " EXPRESS "

Le Maire expose au Conseil Municipal que le véhicule " Express " utilisé par les services techniques est dans un état de vétusté important. Il y a donc lieu, pour des raisons de sécurité et de continuité des services techniques dans de bonnes conditions, de prévoir à son remplacement. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'acquérir un véhicule d'occasion de marque Peugeot, type Boxer pour un montant de 7 107,02 HT. Le Conseil Municipal charge le Maire de faire le nécessaire et de signer tous documents, actes et pièces.

CONVENTION " ATESAT " AVEC LA DDE

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une nouvelle convention relative à l'assistance fournie par l'Etat au titre de la Solidarité et de l'Aménagement du territoire (A.T.E.S.A.T) doit être conclue. La rémunération annuelle des prestations correspondantes est calculée sur la base de l'arrêté du 27 décembre 2002 paru au J.O. du 31/12/2002. La convention est conclue pour une durée de 1 an. Elle prendra effet au 1er janvier 2007 et pourra être renouvelée deux fois, par tacite reconduction, soit pour 2008 et 2009 dès lors que la commune continuera à réunir les conditions fixées par décret du 27 septembre 2002.

A l'unanimité, le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- décide de conclure une convention avec le représentant de l'Etat (Direction Départementale de l'Equipement) pour bénéficier de l'A.T.E.S.A.T.,

- retient les prestations qui y figurent au titre des missions de base et ainsi que deux missions complémentaires :

- L'assistance à l'établissement d'un diagnostic de sécurité routière,

- L'assistance à l'élaboration de programmes d'investissement de voirie,

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que les pièces s'y rapportant.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA CREATION D'UNE CINQUIEME CLASSE

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de créer un classe primaire ou maternelle compte tenu de l'augmentation de la population scolaire. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, Charge le Maire :

- de solliciter les subventions de l'Etat au titre de la Dotation Globale d'Equipement et du Conseil Général au titre de la Dotation Cantonale afférentes à cette création d'une classe primaire ou maternel supplémentaire liée à l'augmentation de la population scolaire,
 - de demander l'autorisation de débiter les travaux avant l'attribution des subventions afférentes à ce projet,
 - de signer toutes pièces, actes ou documents afférents à ce dossier.
- Les financements nécessaires à cette opération seront inscrits à la section d'investissement du Budget Primitif 2007 de la Commune.

INFORMATIONS DIVERSES

Messieurs les Adjoints et les Conseillers-délégués font le compte-rendu de leur différentes délégations:

1) Travaux extérieurs :

Un devis pour les peintures de l'école maternelle a été établi par l'entreprise Liotard, pour un montant de 22 035,10 TTC.

L'entreprise Dray Philippe est intervenu pour des problèmes d'écoulement d'eau de pluie à la hauteur du terrain de M . Blancard. Un tuyau a été posé.

L'entreprise Arzac a terminé les travaux d'élagage sur la commune : terrain de tennis, terrain de boules, écoles de La Coucourde, lotissement Fondchaud, lotissement EDF, chemin de la Meyre, ancienne RN7, parvis de la mairie, école de Derbières.

L'entreprise Chapon a réparé le réseau d'eaux pluviales à Derbières (à côté du passage souterrain).

L'entreprise Joly a mis des emplois (8 tonnes) sur différentes routes de la commune, il reste à finir les deux îlots directionnels déjà tracé carrefour des quatre chemins et chemin du Serrillon. Cette même entreprise a d'autre part bétonné une partie du chemin qui descend au Rhône à Derbières.

2) SESAME :

La commune de La Coucourde était représentée par Janine GUIGON (conseillère déléguée) à la réunion du SESAME VTT le 8 décembre à la Coucourde. La manifestation se déroulera sur la commune le dimanche 13 mai. Le programme : La Sésame des familles (environ 10 km), la Sésame de 25 km sur La Coucourde-Savasse-Montélimar Nord (environ 600 m de dénivelé), la Sésame + de 58 km sur La Coucourde, Savasse, Montélimar, Montboucher Sur Jabron (1200 m de dénivelé), la Sésame Marathon de 96 km. La SESAME organise des festivités pour la fin de l'année, avec entre autre un spectacle de Noël le 20 décembre à l'Espace Mistral.

Le Syndicat de Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés propose d'acquérir un composteur individuel pour la somme de 15 €. Informations et bon de commande disponibles au secrétariat de Maire.

3) Social :

761 repas à domicile pour les personnes âgées ont été distribués au 30 novembre 2006 sur La Coucourde. Une participation financière du CCAS est affectée à ce service.

4) Animations :

L'inauguration de la supérette " Vival " et du secrétariat de Mairie le 2 décembre a rassemblé beaucoup des

habitants de notre commune.

5) Urbanisme :

Depuis la dernière réunion du Conseil Municipal du 20 octobre :

Permis de construire : 1 accordé, 1 déposé,

Déclaration de travaux : 1 accordé, 2 en instruction,

Certificat d'urbanisme : 1 déposé.

6) Syndicat des eaux :

Le rapport sur la qualité et le prix de l'eau du Syndicat Drôme-Rhonepour 2005 est présenté et commenté auprès de tous les conseillers, il est consultable en Mairie au secrétariat.

7) Bibliothèque :

Le budget 2006 (1 100) de la bibliothèque a été soldé. Il est demandé au titre de l'investissement 2007 l'achat de support petits formats pour les livres.

Pour l'année 2007, il y a pour projet des expositions ainsi qu'une journée portes ouvertes.

8) Enseignement :

Le budget de fonctionnement écoles 2007 (4 000) est soldé.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

Le recensement de la population aura lieu sur la Commune du 18 janvier au 17 février 2007.

Plus de 1500 repas ont été servis au premier trimestre à la cantine.

Un nouveau commerce s'est installé au hameau de Derbières, il s'agit d'un salon de coiffure.

Monsieur le Maire souhaite de bonnes fêtes, et informe que les vœux du maire auront lieu le lundi 8 janvier à 18 h 30 à la Salle d'Animation Rurale " Pierre Bonnet ".

Fait à La Coucourde, le 15 décembre 2006.

Le Maire.

Jean-Luc ZANON